



Demande de renseignements

Par **lilouche84**, le **01/03/2017** à **08:02**

Bonjour

Depuis 2010 je rembourse une dette du a un trouve perçu mziz je m'aperçois que l'huissier me prend chaque années 1000e de frais a t'il le droit de faire car au final je ne rembourse que les frais et je n'es tjs pas commencer a régler ma dette en elle même a t'il droit de faire sa ? Pud je avoir un recours ?

Merci

Par **Tisuisse**, le **01/03/2017** à **08:09**

Bonjour,

Vous devez, très probablement, verser une petite somme chaque mois, non, d'où le fait que, même si vous remboursez pu, vous payez d'abord les intérêts moratoire et les frais de l'huissier, quasiment rien de votre dette. Cela peut durer toute votre vie.